



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Affaires sociales : administration centrale

Question écrite n° 3239

Texte de la question

Mme Marie-Josée Roig attire l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, sur la possibilité de voir la délégation générale à l'innovation sociale et à l'économie sociale supprimée. Cette délégation représente en effet, entre les associations, les mutuelles et les coopératives, plus d'un million de salariés et plus de 150 000 entreprises coopératives et mutualistes qui sont des entités spécifiques. Les compétences de la délégation permettent, en faveur de ces secteurs, des interventions et des soutiens tant rapides que nécessaires. Elle lui demande donc de bien vouloir indiquer si l'intention du gouvernement de supprimer la délégation à l'innovation sociale et à l'économie sociale peut être remise à l'étude et, si la suppression se confirme, quelle nouvelle organisation pourrait se substituer à cette délégation.

Texte de la réponse

Le Gouvernement n'envisage pas de supprimer la délégation générale à l'innovation et à l'économie sociale. Bien au contraire, le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, conduit actuellement, à la demande du Premier ministre, une réflexion tendant à renforcer la place et le rôle de la délégation générale dans les rapports entre l'Etat et le monde associatif, coopératif et mutualiste.

Données clés

Auteur : [Mme Roig Marie-José](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3239

Rubrique : Ministeres et secretariats d'etat

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juillet 1993, page 1862

Réponse publiée le : 16 août 1993, page 2540